



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION
2023-03 DE L' AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt trois et le 09 février à 14 h 45, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 3 février 2023.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER - Conseillers communautaires : M. Christian PRADAYROL - M. Philippe VIDAU - M. Henri SOULIER - M. Jean-Louis LASCAUX - M. Julien BOUNIE - Mme Alexandra DOUSSAUD

Conseil Départemental de la Corrèze : Vice-Président : M. Francis COMBY - Conseillères départementales : Mme Frédérique MEUNIER - Mme Pascale BOISSIERAS

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseillers régionaux : M. Pascal CAVITTE - Mme Anabelle REYDY

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE

Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseiller communautaire : M. Yves GARY

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseiller régional : M. Valéry ELOPHE

Conseil Départemental du Lot : M. Frédéric GINESTE

Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Raphaël DAUBET

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. Eddie MARCOS représentant M. François PATIER

C.C.I. du Lot : Membre : M. Xavier MIELVAQUE représentant M. Jean HUGON

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Jean-Paul FRONTY donne pouvoir à Monsieur Christian PRADAYROL

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal COSTE donne pouvoir à Monsieur Francis COMBY

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention avec la Société Entomologique du Limousin – plan de gestion 2023 - 2027 - Maculinea Arion

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20230209-2023-0360EV-CC
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

Siège : Mairie de Brive-la-Gaillarde - BP 80433 - 19312 Brive-la-Gaillarde Cedex

Tél. 05.55.18.18.80 - Fax 05.55.18.16.99

Dans le cadre des mesures compensatoires pour lesquelles le Syndicat Mixte s'est engagé, la Société Entomologique du Limousin nous a accompagné au travers des plans de gestion 2007/2012 puis 2013/2017 puis 2018-2022.

Dans le cadre du plan de gestion 2018-2022, le syndicat a confié à la société entomologique du Limousin les opérations de suivi de la dynamique végétale et des populations de maculinéa arion. Elles ont été réalisées en 2022. Le bilan des suivis écologiques est joint en annexe de la présente.

Les actions entreprises dans le cadre des plans de gestions précités ont permis d'assurer le maintien de l'espèce selon les observations réalisées en 2022.

La poursuite des interventions de gestion à intervalles réguliers est indispensable pour assurer la pérennité de cette population de Maculinea Arion.

Aussi, la reconduction d'un plan de gestion pluriannuel et la poursuite du suivi des populations de ce papillon sur les sites de Nespouls paraissent nécessaires pour s'assurer la sauvegarde de cette espèce menacée.

Pour se faire, il est prévu d'adopter un nouveau plan de gestion pour la période 2023-2027 reposant sur la fauche des talus et bord de route annuelle ainsi qu'un suivi écologique (végétation et papillon) en année 5 (2027). Il est proposé dans le cadre de ce nouveau plan de gestion 2023-2027 dont le projet est joint en annexe, à la Société Entomologique du Limousin les opérations de suivis écologiques suivantes :

- Suivi de la dynamique végétale (année 5)
- Suivi des populations du maculinea arion (année 5).

Au terme de ce nouveau plan, ces actions feront l'objet d'un rapport de synthèse retraçant les opérations de gestion et de suivi réalisées sur le site.

Il est proposé au comité syndical :

- **D'approuver** la convention d'étude avec la Société Entomologique du Limousin relative à la mise en oeuvre du plan de gestion 2023-2027.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à la signer et à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du plan de gestion et à l'exécution de la présente délibération.

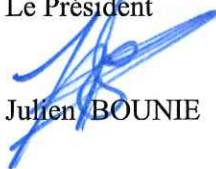
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président


Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20230209-2023-036DEv-CC
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023